



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 3 AVRIL 2017**

Le trois avril deux mille dix-sept, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes, à La Ferté-Imbault (41300), après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Etaient présents :

Nombre de membres
en exercice : 27

Nombre de membres
présents : 22

VOTE : 26

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

LA FERTE IMBAULT :

Madame Isabelle GASSELIN, Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

MARCILLY-EN-GAULT :

Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,

ORÇAY :

Madame Michèle MOREAU

PIERREFITTE-SUR-SAULDRE :

Monsieur Jacques LAURE, Monsieur Michel CHAUVIN délégués titulaires,

SALBRIS :

Monsieur Olivier PAVY, Madame Marie-Laure CHOLLET, Monsieur Jean-Yves THEMIOT, Madame Françoise VANDEMAELE, Madame Marie-Lise CARATY, Madame Christiane LALLOIS, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI (départ à 19h), Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS :

Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON, Madame Corinne PENICAUD, délégués titulaires,

SOUESMES :

Monsieur Jean-Michel DEZELU, Madame Maryse SENE, délégués titulaires,

THEILLAY :

Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, Madame Mauricette ROQUE, délégués titulaires.

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture
au contrôle de légalité le :

Publié / Notifié le :

Absents excusés et Pouvoirs

Monsieur René POUJADE – Pouvoir à Madame Françoise VANDEMAELE

Madame Emmanuelle ROEKENS – Pouvoir à Madame Marie-Lise CARATY

Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI – Pouvoir à Monsieur Olivier PAVY à partir de 19h

Monsieur Jean CHICAULT – Pouvoir à Monsieur Jean-Yves THEMIOT

Monsieur Philippe DEBRE – Pouvoir à Madame Christiane LALLOIS

Madame Stéphanie DARDEAU – sans pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard CHOPIN

OBJET : -----

**2017/13. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SALBRIS NATATION ET LA CCSR
POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA PISCINE ET DU PERSONNEL**

Dans le cadre du soutien aux acteurs du monde associatif, il vous est proposé de renouveler la convention cadre de partenariat entre la CCSR et l'Association Salbris Natation afin de formaliser la mise à disposition de locaux et de personnels pour organiser la promotion et la pratique de la natation et des activités aquatiques.

Des annexes à la convention-cadre détaillent les interventions auprès d'associations : à ce jour l'UNRPA, l'UNSS et le club de Kayak sont concernées par des mises à disposition.

Ces conventions sont établies pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention entre les parties précitées

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'instruction et la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Olivier PAW

